

Conseil scientifique Formation restreinte

Mardi 12 octobre 2021, 15h - 17h

Présents :

Florence Bernault, Mirna Safi, Mathieu Fulla, Régis Bismuth, Frédéric Ramel, Florence Haegel, , Guillaume Plantin, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Nicolas Sauger, Bruno Palier, Dina Waked, Sabine Dullin, Dominique Cardon, Cornelia Woll, Jeannie Pélabay , Martin Giraudeau , Eberhard Kienle, Emmanuelle Loyer, Emanuele Ferragina, Fabrice Melleray, Alain Dieckhoff, Olivier Borraz, Jeanne Lazarus, Ghazala Azmat.

Absents ou excusés :

Roberto Galbiati, Benjamin Marx, Séverine Dussolier, Alain Pottage, Xavier Ragot, Anne Revillard

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, Direction scientifique
Carole Jourdan, Pôle académique, Direction des ressources humaines
Bruno Palier, directeur de recherche CNRS-CEE

1/Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 14 septembre 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 14 septembre 2021.

2/Présentation des résultats de la mission de Bruno Palier sur l'articulation recherche et formation

Bruno Palier indique qu'il présente ce jour une note d'étape qu'il a également partagée avec le Conseil de l'Institut, et va partager avec le Conseil des doyens le 14 octobre, afin de recueillir des réactions et commentaires. Les statuts de Sciences Po prévoit que le Conseil scientifique vise à définir la politique scientifique de Sciences Po et faire

le lien entre recherche et enseignement, et qu'il est consulté sur l'ensemble des questions intéressant la politique scientifique et également en matière de recrutement. C'est donc un lieu devant lequel il est important pour Bruno Palier d'intervenir à cette étape de la réflexion, menée en collaboration avec Charlotte Grimont, étudiante en master à PSIA, qui l'aide notamment pour recueillir, analyser des documents, et dans la rédaction en cours. Il s'excuse de présenter à nouveau ce PowerPoint que certains membres du conseil ont déjà vu ; il précise que la note d'étape associée a été modifiée. La mission vise à une réflexion sur l'articulation entre recherche et enseignement à Sciences Po, afin de permettre une meilleure irrigation de la recherche sur l'offre de formation au sein de l'établissement. Bruno Palier a réalisé un peu plus de 80 entretiens auprès de personnels de la formation, de la faculté permanente, de responsables DUDD, et également d'étudiants ; il précise avoir récolté moins de données sur les chargés d'enseignement vacataires et les doctorants. La perspective est de rendre un rapport à la fin du mois, amendé des réactions éventuelles des membres.

Emile Boutmy voulait faire une faculté autour des sciences pour l'homme politique, mais cela n'a pas fonctionné ; il s'est rabattu sur une école certes libre et privée, mais qui préparait comme les facultés de droit aux concours de la fonction publique de l'époque. En même temps, il n'a pas renoncé à la recherche puisqu'il a mis en place deux piliers qui sont aujourd'hui très développés : une bibliothèque et une revue, les Annales de l'école libre des sciences politiques, qui sont devenues les Presses de Sciences Po. Ce rapide historique permet de rappeler qu'il y a toujours eu de la recherche et de l'enseignement à Sciences Po, mais que les deux se sont développés en parallèle sans beaucoup d'interconnexions. Ce cloisonnement a persisté dans l'après-guerre puisque Sciences Po s'est réinstallé dans sa fonction d'enseignement de préparation aux concours et aux fonctions dirigeantes dans les secteurs économiques et sociaux du secteur privé et politique, tandis que la dimension recherche s'étoffait avec le recrutement de chercheurs, la construction de laboratoires, l'arrivée du CNRS et de professeurs d'université, sans que les deux s'irriguent, se mobilisent véritablement sauf cas exceptionnels. Il existe un cloisonnement de fait.

Cette situation ne paraît pas satisfaisante à Sciences Po à partir des années 80, aussi bien parce que les cours eux-mêmes font l'objet de critiques, l'institution n'attirant plus autant les étudiants qu'auparavant et perdant de son prestige, et d'autre part parce que la recherche telle qu'elle est menée à la FNSP ne paraît pas suffisamment en contact avec les évolutions des sciences sociales, du fait de la mise en place d'un système en circuit fermé (les étudiants faisaient une thèse à Sciences Po, étaient embauchés dans les labos de Sciences Po et publiaient dans les revues des presses de Sciences Po), là où le principe de l'évaluation par les pairs devenait de plus en plus prégnant. Face à ces remises en cause des années 80, il y a une première volonté de réaction par Alain Lancelot puis Richard Descoings, qui cherchent à construire quelque chose de nouveau sans forcément savoir ni dire ce que ça doit être dans les années 90 ; c'est à partir de 2005 que la formule « Université de recherche en sciences sociales » de rang mondial est utilisée. La mission n'a pas remis en cause cet objectif, qu'elle a pris comme point de départ pour juger ce qui a été fait pour l'atteindre et ce qui reste à faire.

Bruno Palier indique que l'expression « irriguer l'enseignement par la recherche » vise le fait de donner l'occasion aux membres de la faculté permanente ou aux chercheurs d'enseigner devant les étudiants ; également d'initier les étudiants à des pratiques de recherche pour acquérir des savoir-faire en termes d'enquête, d'analyse de données, ainsi qu'un certain nombre de compétences qui sont actuellement formalisées à l'ICI ; d'animer les programmes, de donner aux académiques la capacité de coanimer les recrutements des cours, l'évolution des programmes (master, spécialité, concentration). Beaucoup de chemin a été parcouru jusqu'ici puisque depuis le milieu des années 2000, du côté de l'enseignement, il y a eu le passage en LMD, l'écolisation pour les masters, l'acte 2 du collège universitaire qui a signifié son académisation, et du côté de la faculté permanente, il y a eu la convergence au-delà des multiples statuts vers la figure de l'enseignant-chercheur, autour de laquelle ont été organisées des équivalences ou des convergences (réalisées à 60 %).

À la lecture des textes produits par les centres, laboratoires, départements au printemps et des entretiens menés ces derniers mois auprès des étudiants, Bruno Palier note l'existence d'une approche commune du but recherché à Sciences Po : en matière de recherche, ce sont la pluridisciplinarité, le pluralisme théorique et méthodologique, une approche thématisée spécialisée, applicable, internationalisée et comparative, située dans le temps et dans l'espace. Cette même proposition pourrait être déclinée pour caractériser la façon dont la réforme du collège et les écoles ont été pensées, notamment la pluridisciplinarité, le pluralisme des approches, mais aussi des enseignements avec des professionnels et des académiques, l'applicabilité dans les écoles professionnalisantes, la dimension internationale comparative, et la contextualisation. Ces éléments sont aussi ceux qu'attendent les étudiants, qu'ils mettent en contraste avec ce qu'ils imaginent être l'université en France. Au-delà des différences existantes, des proximités sont perceptibles entre disciplines, mais aussi avec les personnels et étudiants. Des schémas de convergence supplémentaires existent selon trois scénarios ou étapes qui peuvent être posés : fluidifier les relations entre la formation et la faculté permanente ; coconstruire des espaces de réflexion et de gestion ; intégrer les éléments.

Lorsque les étudiants français et étrangers sont interrogés sur les raisons pour lesquelles ils ont choisi Sciences Po, ils citent en premier lieu le prestige et la réputation de l'école, leur attente qu'elle leur donne un diplôme reconnu et facilite leur entrée sur le marché du travail ; puis l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité ; la spécialisation thématique avec des approches différentes (professionnelles et académiques) ; la coloration régionale du bachelor ; enfin, ils apprécient le modèle hybride qui mêle les cours théoriques aux cours professionnalisants et dans lequel théorie et pratique interagissent, même s'ils souhaiteraient voir plus de ces interactions. Par contre, 54 % des étudiants du collège et des masters tels qu'interrogés par le CDSP trouvent que les cours manquent d'approfondissements ; ils identifient bien les deux espèces d'enseignants (académiques et professionnels), mais ne font pas la différence entre les académiques de Sciences Po ou non, et n'identifient pas les laboratoires et les centres de recherche ; le mot recherche leur évoque un domaine théorique et abstrait et ils pensent les cours qui leur sont prodigués comme des sciences humaines et sociales développant des analyses applicables sur le monde

contemporain (sans en voir la dimension de recherche). Enfin, ils apprécient les expériences de recherche auxquelles ils sont initiés : ateliers méthodologiques ou stages d'initiation à la recherche pour le collège universitaire ; les formations méthodes, les research tracks sont souvent demandés au niveau master. Cela démontre un intérêt pour ces activités, pas forcément pour faire une thèse, mais pour s'acclimater à ces types d'approches.

Concernant la place de la recherche à Sciences Po, Bruno Palier déclare qu'il est difficile d'obtenir des réponses, notamment pour savoir qui fait quoi du côté des enseignements. Il rappelle que le rapport de Charlotte Halpern et Amélie Antoine Audo montrait qu'il n'y avait pas de cartographie. Les chiffres semblent concorder pour dire qu'au-delà du très faible contingent de la faculté permanente désormais à 268 membres, Sciences Po compte entre 4100 et 4800 enseignants, la moitié d'origine académique ; 20 % sont des enseignants internationaux ; 20 % exercent pour la première fois, sans garantie sur ces données. Il serait nécessaire de construire une cartographie fondée sur un référentiel commun, ce qui demanderait d'établir les critères, les mots-clés et donc d'avoir un groupe de travail qui mêle les personnels de la formation et ceux de la faculté permanente — au moment de l'informatisation du grand syllabus. Il existe de ce fait une mauvaise connaissance relative des ressources en matière d'offre en enseignements de la faculté permanente, des doctorants, des ATER, des postdocs, etc., et des besoins en enseignements sauf pour les cours ayant fait l'objet d'une charte : cours fondamentaux pour le collège universitaire et pour les écoles, formation académique commune. Si une caractérisation rapide est souhaitée sur la façon dont les enseignants sont recrutés, il faudrait la fonder plutôt sur l'offre que sur les besoins : des piles de CV s'accumulent sur les bureaux des responsables pédagogiques parce que nombreux sont ceux qui souhaitent enseigner à Sciences Po. En tant que responsable scientifique d'une spécialité à l'EAP, Bruno Palier a suggéré de faire une annonce puisqu'un besoin avait été identifié, ce qui n'est pas dans les habitudes pour le recrutement. Pour reprendre le mot employé par de nombreux doyens, les membres de la faculté permanente ou les doctorants sont placés, et le fait qu'ils assurent leur service fait l'objet d'une vérification. Bruno Palier pense qu'il est nécessaire de formaliser des deux côtés et à ce titre de travailler sur une charte des syllabus qui permettrait à la fois de formaliser les offres de cours — pour rappel, à ce jour, il n'est demandé que dix lignes pour proposer de faire un cours à Sciences Po, quand on est externe ; pour les autres, une présentation de cours est demandée au mois de juin pour septembre et au mois de décembre pour janvier et il est possible de fournir aux étudiants un syllabus détaillé. La présentation par le syllabus permettrait d'infuser l'enseignement par les réflexions qu'il peut y avoir actuellement sur les compétences à acquérir, la scénarisation, et sur les connaissances à acquérir autour d'un cours.

Du côté des enseignants-chercheurs, il existe des marges de progression : 60 % de la faculté permanente est pleinement mobilisée, c'est-à-dire qu'elle assure un service plein de cours et d'heures pédagogiques. Les statistiques prouvent que les charges de cours et d'heures pédagogiques n'empêchent pas de mener ses recherches et de publier — par comparaison, elles ne sont pas à Sciences Po les plus lourdes de France ou du monde. Ces enseignants n'enseignent peut-être pas toujours là où ils seraient les

mieux employés. Il est possible de systématiser, en termes de dynamique positive, les expérimentations d'initiation à la recherche qui ont cours à Sciences Po, puisque les ateliers méthodologiques sont là sur les campus au collège, mais ne sont pas forcément toujours utilisés en tant que tels sur certains campus. Les stages d'initiation à la recherche sont évalués très positivement par les étudiants, par le personnel de la formation et par un certain nombre des membres de la faculté permanente, mais ils méritent d'être accompagnés et systématisés. Au niveau master, la formation académique commune fonctionne et les formations méthodes sont là et demandées, mais pas toujours systématiquement proposées par les membres de la faculté permanente. Concernant les formations intersemestres (autour d'une vingtaine) qui sont pour l'instant à l'état d'expérimentation, la demande existe et il y aurait de quoi les développer. Enfin, les research tracks commencent à apparaître dans beaucoup d'écoles, mais elles ne sont pas harmonisées ou systématisées.

Sciences Po pourrait s'appuyer plus sur sa faculté permanente pour son attractivité : les visages des enseignants ne sont pas affichés sur les premières pages des sites des écoles, comme c'est le cas systématiquement dans d'autres grandes universités. La faculté permanente n'est pas non plus très mobilisée dans les relations aux étudiants, pour encadrer les cours, recruter et évaluer les cours, concevoir les cours et maquettes. Bruno Palier avoue une difficulté à devoir expliquer au personnel de la formation que les académiques feraient une évaluation des cours différente de celle des étudiants, et que les deux sont riches, complémentaires et importantes. La faculté permanente pourrait intervenir également pour l'élaboration collective, la mise en œuvre et le suivi de la politique académique de formation des écoles. Cela identifie un décalage avec ce qui était prévu dans le CoCuMa, texte ayant préparé à la systématisation de l'écolisation où il était dit qu'il y aurait dans chaque école un comité stratégique, un comité pédagogique, et qu'ils se réuniraient régulièrement pour construire collectivement la politique pédagogique, ce qui n'est pas le cas à ce jour dans la plupart des écoles. Enfin, il est espéré de la part des personnels de la formation, de ceux de Sciences Po en général et des étudiants une valorisation plus forte des recherches et travaux, pour connaître l'activité des chercheurs, leurs résultats, leurs méthodes, etc.

Sur le recrutement des cours, Bruno Palier indique qu'il n'y a pas de règles et que les situations varient beaucoup (RP seuls, RP avec DIREX, RP avec les doyens, RP avec les responsables académiques). Pour ce qui est du recrutement des membres de la faculté permanente, il y a un ensemble de règles appliquées systématiquement, sauf un point prévu dans les règles : il devrait toujours y avoir un représentant d'une école dans les comités de sélection à Sciences Po, ce qui n'est pas le cas systématiquement. Selon les disciplines, il y a une prise en compte plus ou moins grande des besoins d'enseignement dans le profilage des postes, les procédures de recrutement. Bruno Palier demande s'il faut profiler les postes avec les écoles, la DFI, élaborer le plan de recrutement avec les écoles et la DFI ; comment organiser cette participation systématique d'un membre d'une école au comité de recrutement ; s'il faut coassocier les personnes recrutées à des écoles ; s'il faut lors des auditions de recrutement prévoir une rencontre avec des étudiants, comme cela se fait dans de nombreuses universités ; s'il faut demander la présentation d'un syllabus ou d'un cours, lors d'un

deuxième entretien sur la capacité d'enseignement (avec ou sans les étudiants), comme le font certaines universités. Bruno Palier souligne que la question de l'enseignement n'est pas forcément centrale dans le profilage du poste comme dans les procédures de recrutement.

La question se pose de la relation entre les acteurs, qui ont exprimé une volonté de se rapprocher de part et d'autre, mais pas forcément pour les mêmes raisons : à la DFI, cela va être pour mobiliser un potentiel d'enseignement, quand la faculté permanente souhaiterait un droit de regard étendu sur ce qui est enseigné à Sciences Po. Les modes de représentation diffèrent. Au cours des entretiens, les membres de la faculté permanente ont désigné les membres de la DFI sous le vocable « l'administration » ; inversement, les membres de la DFI ont parlé « des chercheurs », ce qui souligne la déficience dans la perception du volet enseignement. D'autres éléments construisent ces deux mondes, dont leur composition genrée (la faculté permanente est composée d'hommes en majorité et la formation comprend très majoritairement des femmes).

Bruno Palier rappelle qu'il y avait au départ un directeur des études et de la scolarité, un secrétaire général de l'IEP sans directeur scientifique, qui n'est apparu qu'en 1995. Ensuite, il y a eu les évolutions abordées (écolisation, réforme du collège) et une forte décentralisation de la politique de formation au niveau des écoles confiée aux doyens, au DIREX, et éventuellement à ces comités abordés, plus ou moins mobilisés, ce qui fait parallèle avec le fait qu'une partie croissante de la politique scientifique est décidée au niveau des centres, y compris un certain nombre de besoins scientifiques en matière de recrutement. Se pose la question de la transversalité, qui se précise désormais quand de grands chantiers sont ouverts, typiquement sur l'environnement. Bruno Palier demande s'il est possible de reconstruire une transversalité qui fasse partager à l'institution des politiques et des orientations, sans évoquer de recentralisation.

Bruno Palier demande comment dépasser le fonctionnement en silo; quel rôle les DD peuvent jouer, certains se plaignant de manquer considérablement de moyens; comment formaliser un collectif de doyens en train de se construire, mais qui n'a pas pour l'instant de statut; comment aborder le chantier des relations entre responsables pédagogiques et responsables scientifiques, notamment en construisant un corps de RS à mettre en binôme et en complémentarité avec le corps de RP qui existe déjà; qu'apprendre de la formation académique commune qui est un espace de coconstruction d'un certain nombre de cours entre les représentants de la faculté permanente et de la formation; comment structurer les relations entre direction scientifique et DFI, pas seulement entre les responsables, mais aussi entre les salariés, notamment par le biais d'un Provost éventuel.

Cornelia Woll donne la parole pour les questions à Emanuele Ferragina, Sabine Dullin, Nicolas Sauger.

Emanuele Ferragina note que la présentation faisait état de 121 630 heures de cours, soit d'après ses calculs 10 à 12 % délivrées par la faculté permanente; nombre de ces heures se font à l'école de la recherche, ce qui signifie que dans des programmes de PSIA ou de l'école des affaires publiques, la présence des académiques chute en

dessous de 10 %. Il demande si ce contingent est susceptible de modifications, dans quelle mesure, à quelle échéance ; s'il est prévu de réduire cet écart.

Sabine Dullin se dit choquée par le chiffre de 60 %, dans le sens où il donne l'impression que la faculté permanente ne fait pas son service, alors qu'il s'agit simplement du fait qu'une partie des chercheurs CNRS n'a pas convergé et qu'ils continuent à ne pas enseigner, ce qui est conforme à leur statut et leur mission. Elle voit en cela un biais gênant, puisqu'il encourage à porter un regard critique sur les enseignants-chercheurs dont la fonction est d'enseigner et de chercher à Sciences Po ; dans ce cadre-là, un important effort a été mené depuis plusieurs années pour qu'ils enseignent et fassent leur service et le regard proposé ce jour semble dater d'une période antérieure de quelques années. Des progressions sont certes encore à implémenter, mais d'autres ont déjà pris place.

Concernant la distinction posée entre l'offre et la demande, notamment en termes d'enseignants et d'enseignements, en dehors de faire une distinction sur les programmes et sur les niveaux comme la réforme du collège universitaire l'a posée, Nicolas Sauger demande si Bruno Palier propose d'aller vers une structuration beaucoup plus dure des programmes et des maquettes d'enseignement qui ne seront plus qu'à pourvoir en termes de noms ; ou d'aller vers le système des facultés suisses où pour changer ne serait-ce qu'un mot du titre d'un enseignement, il faut avoir l'autorisation du conseil de la faculté ; ou encore de faire une proposition beaucoup plus souple.

Bruno Palier répond à Emanuele Ferragina qu'il met la question sur la table, étant donné le peu d'informations qu'il a réussi à rassembler, concernant le calcul des pourcentages d'enseignements, le lieu d'exercice des membres de la faculté permanente ; il souligne au passage que la DFI a perdu une capacité, puisque jusqu'en 2015, il était possible d'obtenir ce genre de statistiques. À sa connaissance, une cartographie est en cours d'élaboration pour déterminer où enseignent les doctorants et les membres de la faculté permanente. Concernant des objectifs éventuels sur ce sujet, il indique ne pas pouvoir répondre. Pour répondre à Sabine Dullin, il précise que 60 % de la faculté permanente fait un service plein, c'est-à-dire 3 cours de 24 heures et 56 heures pédagogiques, qu'ils soient professeurs d'université, professeurs de la FNSP, ou chercheurs ayant pris la prime d'incitation à l'enseignement ; parmi les 40 % restants, la plupart d'entre eux enseignent, mais ne font pas un service plein, parce qu'ils ont choisi de ne pas le faire et qu'ils en ont le statut ; cela ne constitue pas une critique, mais un constat.

Sabine Dullin note que Bruno Palier mentionne les enseignants-chercheurs, et qu'un certain nombre de chercheurs du CNRS ne le sont pas de leur propre point de vue, ce qui interroge sur l'opportunité de les compter au sein de ce corps.

Bruno Palier répond que la raison en est que dans toutes les présentations officielles, une faculté permanente est présentée, y compris quand le taux d'encadrement est abordé ; que la convergence a été organisée autour des enseignants-chercheurs, et qu'elle joue comme point de référence, puisque cette politique organisée à partir de statuts différents s'est faite sur cette figure de l'enseignant-chercheur. Apparemment,

presque tous les chercheurs donnent au moins un ou deux cours, mais certains ont choisi de ne pas prendre le service plein.

Pour répondre à Nicolas Sauger, Bruno Palier indique que sa proposition est d'abord de formaliser partiellement ; de là à en arriver à des syllabus qui seraient proposés directement à des professeurs, comme cela se fait dans de nombreuses universités, Sciences Po en est tellement loin que cet objectif semble même impossible à proposer. En revanche, formuler les besoins dans le template avec les catégories d'un syllabus (discipline, approche, méthode, évolution) représenterait un énorme progrès. Les réunions mêlant des membres de la formation de la faculté permanente pour élaborer le programme des cours de la formation académique commune ont permis de poser qu'il n'était pas loisible de fantasmer sur un match parfait entre l'offre et la demande, parce que les logiques des écoles sont celles de cours rapides à mettre en place, etc. alors que celles de la faculté permanente sont de prendre le temps de construire un cours, avec l'idée de le « rentabiliser » une fois construit. Le manque de formalisation des besoins et de l'offre reste cependant étonnant.

Cornelia Woll donne la parole pour des questions à Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus et Florence Bernault.

Eberhard Kienle remarque qu'il y a des marges de progression symétriques à partir des divers silos ; il demande quel est le rôle du Conseil scientifique concernant ce rapport.

Jeanne Lazarus rejoint Sabine Dullin sur la question des 60 %, qui pose l'idée d'un cheminement allant tendanciellement vers les 100 %, alors que cela ne lui semble pas nécessaire, de nombreux collègues remplissant parfaitement leur rôle sans avoir convergé. Concernant la convergence elle-même, elle remarque que de nombreuses discussions ont lieu au sein de Sciences Po sur sa nature réelle, au vu notamment des statuts très différents entre un membre du CNRS avec une prime, un professeur d'université, ou FNRS ; il est peut-être nécessaire de faire un bilan de cette politique de convergence et de ses limites. Le fait de ne pouvoir obtenir la cartographie des enseignements est également très gênant pour les directeurs de département ; les outils administratifs sont en très faible nombre ou sont fabriqués de manière artisanale par eux. Il serait important de mettre à disposition des membres de la faculté permanente qui font le pont une aide plus importante, parce que cela leur fait perdre un temps précieux. Enfin, elle note que dans une des slides, il est mis en débat que les représentants d'école soient présents pour les recrutements ; elle demande si le fait de réfléchir à l'enseignement implique que les écoles doivent venir vers les recrutements des enseignants-chercheurs, le risque étant, si entre-temps la coconstruction n'a pas eu lieu, que les écoles viennent de façon détachée donner leurs besoins, sans tenir compte de la partie recherche. Dans l'état actuel du fonctionnement de Sciences Po, cette proposition lui paraît compliquée.

Florence Bernault demande s'il ne serait pas utile de nuancer la catégorie d'enseignants-chercheurs en tenant compte des statuts différents et en les listant ; si le rapport va être rendu public, ce qui pourrait alimenter involontairement une idée négative de Sciences Po.

Cornelia Woll constate que lorsque la faculté permanente est abordée et que sont évoqués ses 268 membres, en termes d'enseignements pleins, il ne devrait être fait état que de 170 membres ; si Sciences Po veut se comparer avec la LSE qui a le même nombre d'étudiants et qui a 1000 professeurs, l'écart est important ; en termes de modèle et de référence, il est important de se demander de quels moyens Sciences Po est doté pour faire un travail comparable aux établissements de référence. Cornelia Woll se déclare à l'aise avec l'idée que certaines carrières académiques soient consacrées à la recherche et qu'il y en ait à Sciences Po ; se pose également la question, pour ceux qui n'ont pas une charge d'enseignement plein consacrée à Sciences Po, des chercheurs sans obligation d'enseignement qui enseignent dans certains cas 3, 4, 5 cours, mais pas à Sciences Po. L'institution doit s'interroger sur l'équilibre souhaité parmi l'ensemble des collègues qui ont des droits et des obligations et le niveau de non-formalisation actuel est important à interroger.

Bruno Palier explique qu'il a abordé les 60 % cités au regard des ratios d'encadrement, qui sont un des critères de nombreux classements internationaux. C'est la raison pour laquelle Sciences Po est mal classé ou non classable à Shanghai. Le ratio est le nombre d'académiques de l'université sur le nombre d'étudiants : à Oxford, il est de 1 pour 3 ; à LSE, il est de 1 pour 10 ; à Sciences Po, il est 1 pour 56, et il diminuerait encore si on ne comptait que 170 membres à taux plein pour la faculté permanente. Bruno Palier a essayé d'interroger, au-delà de la question de la charge d'enseignement, la mobilisation relative pour accompagner, faire évoluer les maquettes, ce qui est une autre façon de mobiliser une faculté permanente, prévue dans le cadre des 56 heures pédagogiques, et de l'optimiser. Typiquement, les 40 % évoqués ne veulent pas s'en charger ; à l'invitation d'Olivier Borraz, Bruno Palier a fait des entretiens qui lui ont montré que ce type d'activité n'était pas souhaité. Bruno Palier rajoutera dans le rapport la nécessité d'évaluer la politique de convergence, qui était voulue et mise en œuvre depuis au moins Bruno Latour. Concernant le rôle du Conseil scientifique et la finalité de ce rapport, il a demandé dans la définition de sa mission de faire ces présentations, de rendre audible des points de diagnostic mis en avant dans cette période pour qu'ils soient discutés durant la campagne ; il n'y a pas de préconisations au sens formalisé des choses, si ce n'est des scénarios, et la demande qui lui a été faite a été de remettre à l'administratrice provisoire et au secrétaire général le rapport, ainsi que, à sa demande, à toutes les parties prenantes. Cela lui donne le loisir de l'envoyer aux membres du Conseil une fois terminé. Le degré de publicité en dehors de Sciences Po sera décidé par le comité de suivi, composé d'Amélie Antoine Audo, Pauline Bensoussan, Myriam Dubois-Monkachi, Guillaume Plantin et Marc Lazar, avec lesquels une discussion aura lieu pour déterminer sa diffusion. Bruno Palier espère que les questions soulevées pourront amener à des discussions ou consultations du Conseil scientifique dans l'avenir.

Cornelia Woll donne la parole à Martin Giraudeau.

Martin Giraudeau remarque la présence dans le rapport d'une variable qui n'a pas été abordée dans la discussion et n'apparaît pas dans les préconisations, celle du nombre de cours par étudiant. Elle peut être une variable d'ajustement ; si elle est prise en compte, la comparaison avec des institutions comme LSE devient dramatique, parce

que les étudiants y ont 4 ou 5 cours par semestre, ce qui leur permet d'approfondir plus. Les étudiants de Sciences Po se plaignent d'un manque d'approfondissement ; s'il y a moins de cours, on peut rencontrer les étudiants plus régulièrement, etc. Cette variante semble cruciale, et Martin Giraudeau s'étonne qu'elle ne soit pas abordée.

Bruno Palier note que le point que cette question soulève est lié à un premier constat : les étudiants parlent d'un manque d'approfondissement — et ce constat s'accroît pour les étudiants de retour de la LSE ou d'une troisième année à l'étranger —, mais ne se plaignent pas en général d'un nombre trop élevé de cours. La réaction habituelle de la part de la DFI ou de certains doyens par rapport à l'idée de baisser le nombre de cours est de dire que dans ce cas les étudiants en profiteraient pour faire autre chose (un deuxième diplôme, un cinquième parcours civique, une énième association) parce qu'ils sont hyperactifs. La question a été soulevée, puisque PSIA a réduit de 2 le nombre de cours par semestre, en essayant d'isoler 55 heures d'activités, de travail autour des cours, pour introduire cette idée d'approfondissement. La question sera ensuite des types de cours nécessitant un approfondissement, sachant que le contingent de 24 heures est faible comparé aux 32 ou 36 heures des autres universités. Une autre façon de présenter les choses est de demander si les professeurs ne travaillent pas autant qu'à LSE ou Oxford, avec la question de la pratique de l'enseignement, qui ouvre celle de la place des universités françaises.

3/Questions diverses

Guillaume Plantin annonce la signature une dizaine de jours auparavant au MESRI d'une convention multilatérale liant Sciences Po, le ministère de l'Économie, le MESRI, la Banque de France, et quelques entreprises françaises avec le Center for Economic Policy Research (CEPR). Le CEPR est un réseau d'économistes, le deuxième plus prestigieux et important au monde après le NBER américain ; il rassemble 1600 économistes, existe depuis 1983, est basé à Londres et a joué un rôle très important dans la structuration d'une communauté scientifique et d'un espace scientifique européens en économie. C'est un réseau et non un centre, il n'emploie pas de chercheurs ; ce n'est pas non plus une société savante ; la sélection à son entrée se fait via cooptation selon une évaluation scientifique rigoureuse. Ce réseau qui fonctionnait jusqu'ici sans budget a décidé, suite au Brexit, d'affirmer son ancrage européen en choisissant Paris pour s'installer dans l'Union européenne, et Sciences Po pour créer quelques liens avec une institution académique locale. Il va avoir un budget assez conséquent par rapport à précédemment, qui va lui permettre d'organiser beaucoup plus d'événements que par le passé ; Sciences Po a contribué non sur un plan budgétaire, mais pour aider le centre à trouver des locaux, au 187 boulevard Saint-Germain, en cohabitation avec le CHEP (Centre d'histoire économique coconstruit par Sciences Po, Harvard et Cambridge) et en lui offrant comme ressource principale l'accès à ses amphithéâtres et salles pour organiser des événements scientifiques ou de diffusion assez prestigieux. Le centre prévoit notamment à compter de 2022 d'organiser 10 jours de conférences en économie, l'équivalent en Europe du Summer Institute du NBER en juillet aux États-Unis. Le CEPR est un réseau de recherche en économie qui est très intéressé par l'approche des autres disciplines de Sciences Po

sur les objets en commun, avec des grands thèmes de recherche partagés. Un événement interne sera certainement organisé bientôt pour une présentation plus approfondie. Guillaume Plantin rappelle qu'il avait organisé avec Sergei Guriev il y a quelques années une conférence pluridisciplinaire sur le populisme avec ce centre qui était très intéressante.

Carole Jourdan indique que l'offre de poste pour le poste de doyen de l'EAP a été diffusée fin septembre en ligne; elle va être relayée dans *Acteurs publics* et dans Bulletin quotidien. La composition du comité de sélection arrêtée par Bénédicte Durand est la suivante : Guillaume Plantin sera le représentant de l'administratrice provisoire et présidera le comité; Christophe Jamin et Marc Lazar seront les représentants de la faculté permanente; Muriel Domenach, ambassadrice française à l'OTAN, et Anne-Marie Idrac, femme politique et ancienne dirigeante, seront les personnalités extérieures. La date limite pour candidater est le 15 novembre et le comité va se mettre au travail dès la semaine à venir.

Oliver Borraz remarque que des directeurs d'unités d'autres universités ont informé leurs homologues de Sciences Po que leurs mandats ont été prolongés d'un an suite au report de l'évaluation par le HCERES et demande à Guillaume Plantin s'ils sont également concernés.

Guillaume Plantin se renseignera sur ce point.

4/Avis concernant les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2021

5/Avis sur les règles d'attribution de la PEDR pour l'année 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les règles d'attribution de la PEDR pour l'année 2022.

Carole Jourdan annonce que les résultats de l'évaluation des dossiers par les sections CNU ont été diffusés. 12 demandes ont été déposées pour cette année; à l'issue des évaluations par le CNU, 3 dossiers ont été classés A, 2 dossiers classés B et 7 dossiers classés C. Après interclassement, soit la reprise des différentes notes attribuées, 7 personnes se voient attribuer la note A, donc le taux maximal de PEDR (6700 euros par an, pendant 4 ans); 5 dossiers sont classés C et ne seront pas bénéficiaires de la PEDR au titre de cette campagne. Il est proposé de reconduire cette modalité d'attribution de PEDR au titre de la campagne 2022 et donc de laisser l'évaluation en section CNU, puis de procéder au niveau de l'établissement à un interclassement pour qu'à notes équivalentes, les personnes puissent avoir le même niveau de PEDR.

Cornelia Woll donne la parole à Fabrice Melleray.

Fabrice Melleray demande où sont renseignées les modalités de reclassement dans le document.

Carole Jourdan précise que « si le dossier est classé parmi les premiers 20 % parmi les 50 meilleurs dossiers examinés par la section, ou que l'interclassement est supérieur ou égal à celui d'un dossier classé parmi ces 20 premiers, la note globale du dossier est A, et l'enseignant percevra la PEDR. » Sciences Po fait un interclassement global au niveau de l'établissement, après que les sections ont attribué les 4 notes et classent les 20, 30 et 50 % restants. Par exemple si une personne a 3 A et un 1 B et qu'une section l'a mise dans ses 20 %, et que dans une autre section, elle a été classée dans les 30 % en suivant, elle sera quand même placée en A, pour qu'à notes équivalentes, les personnes aient le même niveau de PEDR, indépendamment des contraintes de contingent, puisqu'il est connu que d'une section à l'autre, en fonction des demandes, elles peuvent être plus ou moins fortes.

Fabrice Melleray demande si ces données sont considérées communicables au Conseil scientifique.

Carole Jourdan répond que les notes individuelles ne sont pas diffusées.

Fabrice Melleray remarque que des universités fonctionnent avec des rapporteurs post-CNU, une liste des candidats connue en amont puisqu'il y a un avis préalable, et un vote final. Il note que le processus à Sciences Po n'offre pas de visibilité.

Guillaume Plantin indique que la question de fond est de déterminer si l'évaluation est complètement déléguée au CNU pour ensuite appliquer la procédure mécanique décrite par Carole Jourdan, qui semble de bon sens à condition que la délégation soit totale ; ou bien si Sciences Po se charge d'une partie de l'évaluation. Il se déclare favorable à la première solution, préférée jusqu'ici, du fait que l'institution fait déjà énormément d'évaluations. Il reste cependant ouvert au dialogue sur ce sujet.

Cornelia Woll donne la parole à Frédéric Ramel.

Frédéric Ramel rappelle que les sections ont maintenant accès aux comités d'établissement concernant la possibilité en fonction des évaluations des pairs au sein du CNU de basculer du B en A, au moment de la répartition par contingents.

Fabrice Melleray indique qu'il se réjouit que le CNU ait plus de compétences, mais souhaite que soit trouvé le mode d'information le moins attentatoire possible au secret lié à cette pratique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2021.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les règles d'attribution de la PEDR pour l'année 2022.

6/Avis sur la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Mathieu Dehlinger

Cornelia Woll signale à l'attention des membres le document fourni par l'école de journalisme pour justifier de l'intérêt de recruter Mathieu Dehlinger, afin de remplacer le PAST précédent, qui a dû quitter ces fonctions. Elle donne la parole à Thierry Mayer pour présenter cette demande.

Thierry Mayer indique que, à la suite de la démission d'un précédent PAST en août, Marie Mawad a dû prendre la décision de son remplacement rapidement. Mathieu Dehlinger est actuellement rédacteur en chef de BFM TV, spécialiste du journalisme numérique ; il est déjà intervenant à l'école de journalisme de Sciences Po.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique afin de préciser le rôle du Conseil dans la nomination des PAST dédiés aux écoles ainsi que la procédure de sélection des PAST à mi-temps.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Mathieu Dehlinger.

7/Avis sur la demande d'autorisation de Célia Keren à être rapporteure de la thèse de Camille Mahé

Emmanuelle Loyer indique qu'il s'agit d'une demande de faire exception à la règle de la composition d'un jury de thèse. Cette thèse porte sur l'enfance en danger, les expériences enfantines de la sortie de guerre en Europe de l'Ouest, Allemagne, France, Italie, codirigée par Guillaume Piketty et Pierre Purseigle de Warwick ; la cotutelle est contraignante sur la composition du jury. Au sein de ce dernier, Guillaume Piketty a nommé comme rapporteur Pieter Lagrou professeur à l'ULBet Célia Keren, maîtresse de conférences sans HDR Rattachée à l'IEP de Toulouse, membre junior de l'IUF, Célia Keren est spécialiste des sujets de l'enfance en guerre et sortie de guerre, puisqu'elle a travaillé sur l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France après la guerre civile espagnole. Elle présente toutes les compétences nécessaires pour faire partie de ce jury et être rapporteure. Il est demandé l'autorisation au Conseil scientifique de faire exception à la règle de l'HDR.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Célia Keren à être rapporteure de la thèse de Camille Mahé.

8/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Silvia Falconieri

Régis Bismuth présente le dossier en lieu et place de Séverine Dusollier, qui s'excuse de ne pouvoir être présente ce jour. Silvia Falconieri est titulaire d'un doctorat en histoire du droit de l'université de Naples Federico II sur les juristes et la législation

antisémite pendant le fascisme italien. Elle a ensuite occupé diverses positions postdoctorales en France et est depuis 2012 chargée de recherches CNRS à l'Institut des mondes africains. Ses thématiques de recherche sont la construction juridique de la race par les lois fascistes ou coloniales, plus largement le droit colonial. Ses travaux croisent l'histoire du droit colonial, l'anthropologie et la psychologie. Elle est reconnue comme une des spécialistes européennes en droit colonial et l'auteure de nombreuses publications. Son projet d'HDR dont le garant est Frédéric Audren s'inscrit dans les thématiques évoquées. Son travail propose une enquête historico-juridique relative aux usages du corps dans le contexte spécifique de la colonisation européenne entre la fin du dix-neuvième et les années 1960 et la manière dont les juristes et les administrateurs coloniaux utilisent les références au corps, en particulier au corps de l'indigène, dans la mise en place et dans le fonctionnement du pluralisme juridique colonial. En raison de son approche critique et interdisciplinaire et de l'articulation entre droit et sciences sociales, la réalisation de cette HDR à l'école de droit de Sciences Po et l'intervention notamment de Frédéric Audren comme garant se justifient pleinement et l'école de droit accueille donc avec intérêt ce projet qui est soumis au vote des membres du Conseil scientifique.

Cornelia Woll donne la parole à Florence Bernault.

Florence Bernault indique avoir lu avec attention les extraits de l'HDR et suggère que celle-ci s'enrichisse de recherches existantes sur la manipulation et la réglementation du corps des indigènes dans le droit du travail, dans la santé, et dans le domaine funéraire qui n'apparaissent pas dans la version actuelle de l'HDR.

Régis Bismuth propose d'aborder le sujet avec Frédéric Audren, garant du projet, qui aura la possibilité, ainsi que la personne si sa candidature est acceptée, de se retourner vers Florence Bernault.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Silvia Falconieri.